

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-33

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME 2004

Rapport de M. le Président :

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département, de l'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40), et depuis 2005 sur du programme SUR (Solidarité Urbain Rural), géré par l'Agence de l'Eau.

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides traditionnelles de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplaçonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,

IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits du programme SUR (remplaçant le FNDAE depuis 2005)

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
		Nature des travaux	Dépense Subven- tionnable	Taux en %	Montant	
<u>Communes</u>						
Bressols	Etat	Réseau	73 000	45 %	32 850	20/09/04
Castelmeyran	Etat	Réseau	95 000	45 %	42 750	20/09/04
Castelmeyran	Etat	Station	98 662	48 %	47 358	
Cazals	Etat	Station	20 431	48 %	9 807	20/09/04
Féneyrols	Etat	Réseau	19 131	45 %	8 609	08/07/05
Golfech	Département	Réseau	197 346	45 %	88 806	08/07/05
Goudourville	Etat	Réseau	15 794	45 %	7 108	20/09/04
Lacourt-Saint-Pierre	Département	Station	190 000	48 %	9 120	
Laguépie	Etat	Réseau	30 608	45 %	13 774	
La Ville Dieu du Temple *	Etat	Réseau	630 000	45 %	* 283 500	
Lavit-de-Lomagne	Etat	Réseau	45 681	45 %	20 557	08/07/05
Monclar-de-Quercy	Etat	Station	20 750	48 %	9 960	08/07/05
Montbartier	Etat	Réseau	25 802	45 %	11 611	
Puylagarde	Etat	Réseau	32 000	45 %	14 400	
Saint-Nicolas de la Grave	Etat	Réseau	11 166	45 %	5 026	08/07/05
Saint-Porquier	Etat	Réseau	70 100	45 %	31 545	20/09/04
Saint-Projet	Etat	Réseau	81 200	45 %	36 540	
Touffailles	Etat	Réseau	50 000	45 %	22 500	
Villebrumier	Etat	Réseau	8 664	45 %	3 899	
<u>Autres Collectivités</u>						
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Département	Réseau	451 000	45 %	* 290 028	
		Nègrepelisse Station	181 414	48 %		
SIEUR Grisolles *	Département	Saint-Etienne Réseau	594 500	45 %	* 267 525	20/09/04
SE Montpezat-Puylaroque *	Département	Réseau	588 895	45 %	* 265 003	
TOTAL			3 531 144		1 604 356	

* subventions en annuités. Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
<u>Communes</u>			
Castelmayran	Station	En attente	En attente
Lacourt-Saint-Pierre	Station	En attente	En attente
Laguépie	Réseau	Inéligible	0
La Ville Dieu du Temple *	Réseau	Inéligible	0
Montbartier	Réseau	En attente	En attente
Puylagarde	Réseau	Inéligible	0
Saint-Porquier **	Réseau	58 600	14 650
Saint-Projet	Réseau	84 300	21 075
Touffailles	Réseau	En attente	En attente
Villebrumier	Réseau	Inéligible	0
<u>Autres Collectivités</u>			
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Réseau	Inéligible	0
	Nègrepelisse Station Saint Etienne	En attente	En attente
SE Montpezat-Puylaroque *	Réseau	En attente	En attente
TOTAL		142 900	35 725

* Subvention en annuités

** Saint-Porquier : Ce dossier a finalement bénéficié d'aides de l'Agence de l'Eau alors qu'il était considéré comme inéligible dans un premier temps, lors de son passage en commission permanente du 20 septembre 2004.

III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION (Principale + complémentaire)
<u>Communes</u>			
Castelmayran	Station	98 662	En attente
Lacourt-Saint-Pierre	Station	190 000	En attente
Laguépie	Réseau	30 608	13 774
La Ville Dieu du Temple *	Réseau	630 000	283 500
Montbartier	Réseau	En attente	En attente
Puyllagarde	Réseau	32 000	14 400
Saint-Porquier **	Réseau	70 100	16 895
Saint-Projet	Réseau	81 200	15 465
Touffailles	Réseau	En attente	En attente
Villebrumier	Réseau	8 664	3 899
<u>Autres Collectivités</u>			
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Réseau *	451 000	202 950
	Station Nègrepelisse	En attente	En attente
SE Montpezat-Puyllaroque *	Saint Etienne *	En attente	En attente
TOTAL		1 622 234	550 883

* Subvention en annuités

** Saint-Porquier : lors de la Commission permanente du 20 septembre 2004, cette opération a déjà bénéficié d'une subvention complémentaire de 7 010 €, sur des crédits départementaux.

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR (ex-FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant indicatif
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<u>Communes de:</u> Castelmayran (<i>Station</i>)				En attente				En attente
Lacourt-Saint-Pierre		En attente		En attente				
Laguépie			10%	3 061			35 %	10 713
La Ville Dieu du Temple *					45 %	283 500		
Montbartier				En attente				En attente
Puylagarde			10 %	3 200			35 %	11 200
Saint-Porquier				CP du 20/09/04			14.10%	9 885
Saint-Projet			0%	0			19.05%	15 465
Touffailles				En attente				En attente
Villebrumier			10%	866			35%	3 033
<u>Autres Collectivités</u> Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron * <i>Réseau Station</i>					45%	202 950		
SE Montpezat- Puyaroque *						En attente		
						En attente		
TOTAL				7 127		486 450		50 296

* subvention en annuités

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent selon les cas :

- au maintien des participations départementales et du programme SUR,
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 61) ou des crédits SUR, de l'aide accordée par l'Agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	195 479
- Engagé à ce jour	123 279
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	72 200

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	108 534
- Engagé à ce jour	56 841
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	7 127
- Disponible	44 566

Pour information, l'état de consommation des crédits SUR sera le suivant :

- Délibération de programme 2005	561 594
- Engagé à ce jour	* 115 733
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	50 296
- Disponible	395 565

* Ce montant a été engagé sur le programme SUR lors de la DM1 2005. Il correspond à un transfert de financement des opérations initialement inscrites sur des crédits FNDAE lors de la programmation 2003.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-33

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS
PROGRAMME 2004**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide les réajustements tels que définis dans le tableau ci-dessous qui consistent selon le cas :
 - au maintien des participations départementales et du programme SUR ;
 - à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du département (article 2041454 – sous-fonction 61, article 2041456 – sous-fonction 61, article 2041481 – sous-fonction 61) ou des crédits SUR, de l'aide accordée par l'Agence de bassin ;

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR (ex-FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant indicatif
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<u>Communes de:</u> Castelmayran (<i>Station</i>)				En attente				En attente
Lacourt-Saint-Pierre		En attente		En attente				
Laguépie			10%	3 061			35 %	10 713
La Ville Dieu du Temple *					45 %	283 500		
Montbartier				En attente				En attente
Puylagarde			10 %	3 200			35 %	11 200
Saint-Porquier				CP du 20/09/04			14.10%	9 885
Saint-Projet			0%	0			19.05%	15 465
Touffailles				En attente				En attente
Villebrumier			10%	866			35%	3 033
<u>Autres Collectivités</u> Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron * <i>Réseau Station</i>					45%	202 950		
SE Montpezat- Puylaroque *						En attente		
						En attente		
TOTAL				7 127		486 450		50 296

* subvention en annuités

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours aux articles 2041454 et 2041452, sous-fonction 61.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,